



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 1er Décembre 2020

Bilan Social 2019

Vendredi 27 Novembre, s'est tenu en audioconférence un CSE dédié exclusivement à l'analyse du bilan social de 2019 (167 pages).

Comment utiliser syndicalement le bilan social ?

Ordonné par la loi, le Bilan Social recense pas mal d'éléments statistiques sur l'entreprise : effectifs, rémunération, conditions de travail, etc. C'est une base de données très utile qui permet le plus souvent d'aiguiser les arguments syndicaux, de dénoncer et d'énoncer les turpitudes de la gestion patronale sur les bases d'un document incontestable.

Cette analyse nous servira pour aborder sereinement la prochaine Négociation Annuelle Obligatoire (NAO).

Réponse par l'exemple : quelques chiffres révélateurs ?

Les Effectifs : Depuis 2016, 2 235 emplois CDI ont été supprimés dans les CE, soit 6,5 % de l'effectif, un rythme soutenu. Sur la période, et en lien avec les différents projets menés, **l'évolution de l'effectif CDI de la CELC suit cette tendance, soit -6,1 % en 3 ans, représentant 105 personnes de moins.** Pourtant, force est de constater que dans beaucoup d'agences et services il manque encore cruellement de personnel pour bien faire. Notre espace « objectifs » étant en expansion à la vitesse de la lumière de ceux qui les fixent, combiné avec l'univers parallèle de la réglementation et l'espace inter-dimensionnel de notre informatique, nous pensons que dans le domaine des effectifs, comme dirait Teddy, on peut mieux faire.

Recrutements : Après un rebond en 2018, la CELC a maintenu son rythme de recrutements en 2019 dans un contexte concurrentiel fort sur les métiers bancaires. A l'instar du secteur, **les recrutements restent orientés sur les emplois commerciaux. Tout le monde constate que les entrées (recrutements) ne compensent pas les sorties** (départ en retraite, licenciements, ruptures conventionnelles et démissions en forte hausse).

Toutefois une incompréhension : La direction laisse partir des commerciaux car le DRH refuse de répondre favorablement à leurs demandes d'augmentations de salaire mais à contrario, il est capable d'embaucher avec un salaire plus élevé que celles et ceux déjà en poste et avec plus d'ancienneté ... On marche sur la tête !

Rémunérations : Le rapport entre la rémunération moyenne des hommes et des femmes Cadres continue de se réduire pour s'établir à 4 220 € en défaveur des femmes.

⇒ **La rémunération moyenne des femmes cadres à LC est de 45 832 € alors que la moyenne des CE s'élève à 47 557 €.** Le message de la Présidente concernant les « ELLES » : « il faut oser révéler qui on est » prend tout son sens ... **11ans de présidence à LC, un engagement sans « faille » pour promouvoir les femmes cadres mais toujours un salaire moyen pour ces dernières en dessous de la moyenne des CE ! Quelle belle réussite ?**

⇒ **L'écart reste marginal sur l'effectif des Techniciens**, et ce sur chacun des différents niveaux de classification.

⇒ **Le travail c'est la santé :** Pas à la CELC, depuis 2015, le thermomètre des arrêts maladies ne cesse de grimper de façon impressionnante. Bien sûr, nous ne pouvons pas considérer que le boulot est le seul virus responsable, par contre, on ne se trompe guère en disant qu'il ne semble pas être une très bonne thérapie.

Pour une minorité, on envoie l'ascenseur, pendant que les autres prennent l'escalier !



⇒ **Part Variable :** Est-il besoin de le répéter encore une fois ? L'année 2019 a été une année exceptionnelle pour 10 % du personnel ! Effectivement, 10 % du personnel s'est partagé près de 25 % de l'enveloppe de Part Variable. Exceptionnel on vous dit !

⇒ **Les 10 plus hauts salaires :** On est contents pour eux ! Et pas que pour leurs salaires ! Pour leurs retraites aussi ! Au moins, on sait que notre travail sert à quelque chose ...

Et demain ?

Les salariés subissent des cures d'austérité salariale depuis plusieurs années et les rémunérations sont de plus en plus individualisées. Les inégalités perdurent entre les hommes et les femmes en matière de salaire. Les conditions de travail se dégradent. Dans ce contexte, l'analyse du cabinet SECAFI qui fait 167 pages sera notre fil conducteur lors des prochaines Négociations Annuelles Obligatoires qui débutent localement le 9 Décembre prochain.

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUET - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires